

Réglement de la 2° édition du Trail du Charolais Brionnais

Dimanche 26 Août 2018

Montceaux l'Etoile

1) ORGANISATION

Le « Trail du Charolais Brionnais » est organisé par le Club de l'Union Athlétique du Charolais Brionnais (UACB) avec le soutien du Comité d'Animation de Montceaux l'Etoile et l'Association Brionnais Découverte ; et la collaboration des Communes de Montceaux l'Etoile, d'Anzy-le-Duc et de Sarry.

2) CONDITIONS D'INSCRIPTION

Courses en semi-autonomie ouverte à toute personne à partir de la catégorie Espoir à Vétéran licencié ou non.

Le principe de course individuelle en semi-autonomie est la règle. La semi-autonomie est défini comme étant la capacité à être autonome entre deux ravitaillements (nourriture, boisson, équipement vestimentaire et de sécurité permettant de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles). Seule sera prise en compte l'inscription accompagnée de son certificat médical et du règlement.

3) MATERIEL DU COUREUR RECOMMANDE

- Réserve d'eau (mini 0.50L)
- Réserve alimentaire
- Equipement imperméable selon météo
- Téléphone mobile

Chaque coureur doit avoir avec lui, pendant toute la course, la totalité du matériel obligatoire.

En cas d'abandon, il faut rejoindre le poste de contrôle, de signalement ou de ravitaillement le plus proche.

En aucun cas, rejoindre un quelconque lieu sans en avoir averti l'organisation.

Tout coureur abandonnant devra avertir le plus rapidement possible l'organisateur.

4) RAVITAILLEMENTS

2 pour le trail court, 1 pour la course nature, en solide et liquide.

1 ravitaillement en commun à l'arrivée des 3 courses, avec possibilité de déguster crêpes et gaufres.

5) DEROULEMENT DES EPREUVES

3 parcours sont proposés, à partir de la catégorie Espoir jusqu'à vétéran :

- **Un Trail Court de 30km (avec 2 ravitaillements)**
- **Une Course Nature de 17km (avec 1 ravitaillement).**
- **Une Course Découverte de 9km.**

Départ du **Trail Court 30km le Dimanche 26 Août 2018 à 08h00** au bourg, place de l'Eglise de Montceaux l'Etoile.

Départ commun de la **Course Nature 17km et de la Course Découverte 9km le Dimanche 26 Août 2018 à 09h00** au bourg, place de l'Eglise de Montceaux l'Etoile.

Arrivées au bourg, place de l'Eglise de Monceaux l'Etoile.

Un briefing est prévu à 7h50 pour le Trial Court et 8h50 pour la Course Nature et la Course Découverte.

Tous les athlètes franchissant la ligne d'arrivée figureront dans les résultats.

6) PARTICIPANTS

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass'Running, délivrée par la F.F.A en cours de validité à la date de la manifestation ;
- d'une licence délivrée par la Fédération Française de Triathlon, la Fédération Française de Course d'Orientation ou la Fédération Française de Pentathlon Moderne, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une Fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous les moyens, la non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- ou d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la manifestation ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la photocopie du certificat médical.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat de non contre indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant les épreuves. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors des courses et porté sur le torse. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Aucun mineur, à la date de l'épreuve, ne sera accepté sur les courses.

Tout coureur ne remplissant pas ces conditions se verra refuser son inscription.

7) INSCRIPTION, FRAIS D'ENGAGEMENT, RETRAIT DOSSARDS

L'inscription peut se réaliser soit :

- Par internet sur le site www.ikinoa.com

- Par courrier : bulletin d'inscription à récupérer sur le site internet www.uacb.eu ou sur différentes manifestations, à compléter et à poster, avec la pièce justificative et le paiement par chèque à l'ordre de UACB, avant le Mercredi 22 Août 2018, à l'adresse suivante :

Union Athlétique du Charolais Brionnais

Complexe Sportif des Sables

Rue de Bourgogne

71600 PARAY LE MONIAL

Sur place, dans la limite des places et dossards disponibles, sur présentation d'une pièce d'identité : Mairie de Montceaux l'Etoile, le Dimanche 26 Août à partir de 6h30. Les inscriptions cesseront 30mn avant chaque course.

Droits d'engagement :

- **Trail Court de 30km : 18€00** jusqu'au Mercredi 22 Août 2018 par courrier et **20€00 sur place.**
- **Course Nature de 17km : 12€00** jusqu'au Mercredi 22 Août 2018 par courrier et **14€00 sur place.**
- **Course Découverte de 9km : 8€00** jusqu'au Mercredi 22 Août 2018 par courrier et **10€00 sur place.**

Toute renonciation de participer à une épreuve devra être justifiée d'un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course.

Toute demande de remboursement devra nous parvenir, accompagnée du certificat médical, au plus tard le Samedi 25 Août 2018, cachet de la poste faisant foi, à :

Union Athlétique du Charolais Brionnais

Complexe Sportif des Sables

Rue de Bourgogne

71600 PARAY LE MONIAL

Chaque participant recevra au moment du retrait de son dossard un lot (dans la limite des stocks disponibles).

Les épingles pour fixer le dossard ne sont pas fournies par les organisateurs.

8) CLASSEMENTS, RECOMPENSES

3 premiers au scratch masculin et féminin chaque course.

Tous les participants seront récompensés par un lot à l'inscription.

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

9) PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats seront notamment publiés :

- sur le site Internet de la ligue de Bourgogne Franche Comté d'Athlétisme :
<http://bourgogne-franchemonte.athle.fr>
- sur le site internet du club organisateur : www.uacb.eu
-

10) REGLEMENTATION, CODE DE LA ROUTE

En s'engageant, les participants reconnaissent avoir pris connaissance du règlement de l'organisation et se soumettent aux règlements publics (code de la route lors des traversées de routes), aux usages et règles de propriété et de protection de l'environnement.

11) PARCOURS / SECURITÉ

Les courses traversent 3 communes : Montceaux l'Etoile (départ et Arrivée), Anzy-le-Duc et Sarry. Leurs parcours sinueux et vallonnés empruntent des sentiers et chemins forestiers mais également des chemins à travers les pâturages. Très peu de passages goudronnés. Vous franchirez l'Arconce.

Possibilité de voir les parcours sur le site de l'UACB.

- Signaleurs situés aux points dangereux
- Liaisons téléphoniques PC / Secours / Signaleurs
- Assistance de la Croix Rouge, équipes mobiles, fixes.
- Fléchage personnalisé avec des pancartes et rubalise.
- Point de contrôle manuel des passages pour suivre la progression des coureurs.

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve, de modifier les circuits ou de modifier les horaires de départ ou d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillances physiques.

Tout coureur doit respecter les consignes de l'organisation. Les bâtons sont interdits. Le passage à chaque point intermédiaire (ravitaillement et point de contrôle) est obligatoire.

Les véhicules des accompagnateurs sont interdits sur le parcours et aucun accompagnement en vélo ne sera accepté.

12) DOUCHES

Disponible au Stade de Football de Montceaux l'Etoile à 1km du bourg.

13) PARKING

Plusieurs au bourg de Montceaux l'Etoile.

14) ASSURANCE / RESPONSABILITÉ

L'AIAC, 14 rue de Clichy 75009 PARIS certifie que la Fédération Française d'Athlétisme a souscrit par son intermédiaire un contrat d'assurances de Responsabilité Civile auprès de la Sauvegarde sous le numéro Z157020.002R, ce tant pour son propre compte et celui des associations qui lui sont affiliées ses licenciés et dirigeants et en particulier : l'Union Athlétique du Charolais Brionnais de Paray-le-Monial pour l'organisation, le 26 Août 2018, de la 2° Edition du « Trail du Charolais Brionnais TCB ».

Non licenciés, celles garanties par leur assurance personnelle.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol.

15) DROIT A L'IMAGE

Par sa participation au « Trail du Charolais Brionnais TCB », chaque concurrent autorise expressément l'Union Athlétique du Charolais Brionnais (UACB) à utiliser son image en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support.

16) ENVIRONNEMENT

Nous participons à des courses nature parce que nous aimons la nature. Alors respectons-la. Durant les épreuves, il est fortement demandé de ne jeter ni papiers, ni emballages de barres, tubes. Les déchets en votre possession pourront être remis aux ravitaillements.

Si un participant est pris en train de jeter des papiers, ou tout autre déchets, il sera disqualifié.

Gardons l'esprit Trail.

17) CONTESTATIONS

Les décisions prises par l'organisation à quelque niveau que ce soit, ne peuvent être contestées.

18) CONTACTS

Pour tout renseignement complémentaire :

- www.uacb.eu
- Mr Jean-Louis Thibert : 06.82.85.42.03
- Mr Pierre Caron : 06.31.34.61.27